



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0170

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Hébergement, maintenance informatique, gestion des données et animation du réseau partenaire du Système d'information déchets de la région Rhône-Alpes (SINDRA) - Participation financière - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0170**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Hébergement, maintenance informatique, gestion des données et animation du réseau partenaire du Système d'information déchets de la région Rhône-Alpes (SINDRA) - Participation financière - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 1999, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Rhône-Alpes ont développé, en concertation avec les départements, un système d'information déchets en Rhône-Alpes (SINDRA). Cet outil d'évaluation, de communication et d'aide à la décision est mis à disposition, notamment, des collectivités locales. Il vise à améliorer la gestion globale des déchets ménagers en Rhône-Alpes. SINDRA regroupe 218 collectivités de Rhône-Alpes et 99,4 % de la population régionale.

Le coût de cet outil est de 114 307,80 € par an. Son financement, jusqu'à la fin de l'année 2014, était réparti entre les départements et l'ADEME. La répartition du financement entre les Départements étant déterminée au prorata de la population.

En 2014, le coût pour le département du Rhône était de 29 516,54 €.

A compter du 1er janvier 2015, le financement doit être réparti, pour la part précédemment prise en charge par le Département du Rhône, entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. La population est répartie comme suit entre les 2 collectivités : 25,10 % dans le département du Rhône et 74,9 % dans la Métropole de Lyon. Le montant dû par la Métropole de Lyon pour le financement de SINDRA pour l'année 2015 est donc de 22 107,18 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le financement par la Métropole de Lyon du Système d'information déchets Rhône-Alpes (SINDRA) géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 22 107,18 € pour l'année 2015,

b) - la convention à passer avec l'ADEME fixant les conditions et modalités de la participation de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 22 107,18 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6568 - fonction 7211 - opération n° 0P25O3173A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**